



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-384 CONCERNANT LA GARDE DE POULES EN MILIEU RÉSIDENTIEL DANS LA ZONE URBAINE ET LES AUTRES ZONES DU TERRITOIRE

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Bouchette, le 9 juillet 2026 :

Règlement 2026-384 concernant la garde de poules en milieu résidentiel dans la zone urbaine et les autres zones du territoire.

Le présent règlement établit les conditions et modalités applicables à la location des salles municipales.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 36 rue principale, Bouchette, (Québec), aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bouchette, ce 9^e jour du mois de juillet 2026.


Patricia Larivière
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2026-384 concernant la garde de poules en milieu résidentiel dans la zone urbaine et les autres zones du territoire* accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 juillet 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 9 juillet 2026.


Patricia Larivière
Greffière-trésorière